

COMMUNE DE MUS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 mars 2022
 Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi quatre avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe.
 Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Jean-Louis BLANC, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Magali RABANIT, Monsieur Ghislain MARCANT.

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.
 Monsieur Ghislain MARCANT donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

021-2022 PROJET DE CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane CALANDRAS afin qu'il présente le projet de City stade.

Monsieur Stéphane CALANDRAS explique que ce projet est à l'initiative du Conseil municipal des jeunes. Il explique également ce qu'est un City stade et détaille les devis reçus en mairie :

1) TRANSALP, l'Albenc (38)

- Solution de base :	37 582.49 € HT
- Option 1 – panneau d'informations :	231.00 € HT
- Option 2 – GS 22 mm :	7 319.59 € HT
- Option 3 – piste d'athlétisme :	1 443.30 € HT
- Option 4 – test de conformité :	500.00 € HT
	<hr/>
	47 083.31 € HT
	9 416.66 € TVA
	56 499.97 € TTC

2) SATD, Russ (67)

- Solution de base :	28 565.00 € HT
	5 713.00 € TVA
	<hr/>
	34 278.00 € TTC
- Option 1 – remplissage plastique recyclé	3 810.00 € HT
- Option 2 – remplissage bois :	2 067.00 € HT
- Option 3 – ossature inox :	3 120.00 € HT
- Option 4 – gazon synthétique :	7 400.00 € HT
- Option 5 – coloration acrylique :	5 600.00 € HT

Monsieur Stéphane CALANDRAS précise qu'il s'agit ici, de se prononcer sur le lancement du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Occitanie. La décision finale concernant la structure définitive du City stade sera discutée lors d'un prochain conseil sous réserve d'obtenir l'aide financière attendue.

Plan de financement sur la base du devis de TRANSALP :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
TRANSALP	47 083.31	Région Occitanie (30%)	14 125.00
		Autofinancement	32 958.31
Total HT	47 083.31	Total HT	47 083.31

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane CALANDRAS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet et à son lancement.
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

Pour copie conforme,
A Mus, le 05 avril 2022,
Le Maire



Patrick BENEZECH.